Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 13/03/2023
ID : 069-216902569-20230214-A20230214_01-AI

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service des Affaires juridiques
DAJAG_A20230214_01

Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines

LA MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

Vu l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

Vu le Procès-Verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

Vu le recrutement à compter du 20 février 2023 de Monsieur GENET Pierre-Yves sur le poste de Directeur des ressources humaines ;

Vu l'arrêté municipal en date du 11 mai 2022 de Madame BEVERINA Charlaine sur le poste de Directrice adjointe des ressources humaines ;

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration, de confier une délégation de signature aux membres de la direction et aux responsables de service ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de la Maire, à Monsieur GENET Pierre-Yves, en sa qualité de Directeur des ressources humaines, pour signer :

- les états de service,
- les attestations de travail et Pôle Emploi,
- les convocations des agents aux rendez-vous fixés par la collectivité (médecine professionnelle, expertises médicales, entretiens professionnels…) hors convocations aux entretiens disciplinaires,
- les conventions de stage n'engageant pas financièrement la collectivité,

Toute correspondance doit être adressée à
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 13/03/2023
ID : 069-216902569-20230214-A20230214_01-AI

- l'ouverture et le versement de jours sur le CET,
- les documents de validations des services relatifs à la retraite,
- les attestations de fin de formation et/ou de stage,
- les accusés de réception de candidature via la plateforme toodego.

En son absence, cette délégation de signature est donnée à Madame BEVERINA Charlaine en sa qualité de Directrice adjointe des ressources humaines.

Article 2 : En application des articles L124-4, L121-5 et L122-5 du Code général de la fonction publique, si Monsieur GENET Pierre-Yves, et en son absence, Madame BEVERINA Charlaine, devaient s'estimer se trouver en situation de conflit d'intérêt, ils devront, en tant que titulaires d'une délégation de signature, en informer sans délai et par écrit Madame la Maire ainsi que la Directrice générale des services en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils s'estiment ne pas pouvoir exercer leurs compétences et s'abstenir de donner des instructions aux personnes placées sous leur autorité.

Article 3 : L'arrêté DAJAG_A20221010_01 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.
Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 14/02/2023
La Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Notifié aux intéressés le :

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON